

Caractérisation du tout-venant de déchèterie et évaluation des réemployables du SMETOM de la Vallée du Loing– Septembre 2021

Afin d'accompagner sa politique de **prévention et gestion des déchets**, le SMETOM de la Vallée du Loing souhaite évaluer la **part de déchets qui pourraient être détournés vers d'autres filières de collecte** existantes sur le territoire ou pouvant être développées et/ou qui pourraient faire l'objet de réemploi.

Dans ce cadre, le SMETOM a réalisé une **étude d'évaluation des éléments potentiellement réemployables** actuellement collectés dans les différents flux de la déchèterie de St-Pierre-lès-Nemours ainsi qu'une **étude de caractérisation des flux de tout-venant incinérable et non incinérable** collectés sur ses 3 déchèteries.

Méthodologie d'évaluation des éléments réemployables

L'évaluation des éléments réemployables a été réalisée pendant une semaine complète (du 31/08 au 06/09/2021), sur le haut de quai de la déchèterie de St Pierre les Nemours, sur les flux de TV incinérable (TVI), TV non incinérable (TVnl), Métaux, Bois, DEEE et gravats.

Les objets potentiellement réemployables identifiés sont pesés et caractérisés par catégorie d'objet (mobilier, bibelots, objets de la cuisine, articles de bricolage et jardinage, matériaux de construction, etc.) et selon leur état.

Méthodologie de caractérisation des bennes de tout-venant

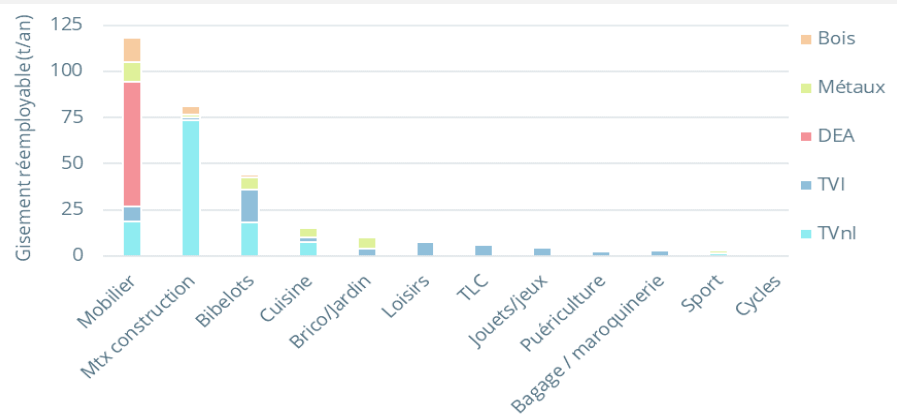
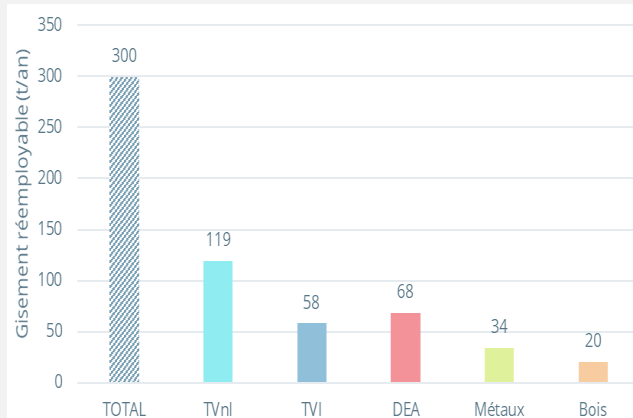
11 bennes de TV incinérable et 5 bennes de TV non incinérable, collectées sur déchèteries de St Pierre les Nemours et Chaintreaux / La Chapelle la Reine ont été caractérisées.

La méthodologie de caractérisation est conforme à la norme XP X-30-484 de décembre 2020 (recommandé par l'ADEME).



Evaluation des éléments réemployables de déchèterie du SMETOM de la Vallée du Loing

- Plus de 1 100 objets, soit plus de 5 tonnes, potentiellement réemployables recensés pendant la semaine d'étude
- Un gisement potentiel de plus de 300 tonnes annuelles, représentant 7,5 % des tonnages de déchets collectés sur les flux TVI, TVnI, DEA, Bois et Métaux
- 78 % des objets potentiellement réemployables considérés en Etat 1 ou 2, en parfait état ou nécessitant de petites réparations ou un simple nettoyage avant remise dans un circuit de distribution



Une majorité d'objets réemployables dans les flux de :

- **TV non Incinérable** : 119 tonnes annuelles (8 % du gisement de TVnI potentiellement réemployable)
- **DEA** : 68 tonnes annuelles (15 % du gisement de DEA potentiellement réemployable)

- 118 tonnes annuelles de meubles
- 81 tonnes annuelles de matériaux de construction (apports exceptionnels et nécessitant une logistique adéquate pour leur gestion)
- 44 tonnes annuelles de bibelots
- 15 tonnes annuelles d'objets de la cuisine + un gisement important non quantifié dans les flux de gravats et de Déchets Electriques et Electroniques
- 11 tonnes annuelles d'objets de bricolage et jardinage
- Environ 30 tonnes annuelles d'autres objets divers potentiellement réemployables

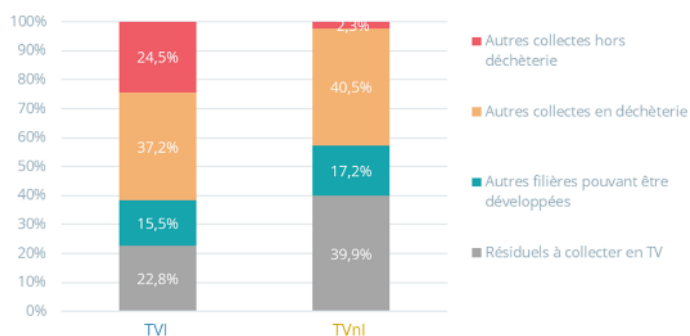
La mise en place d'une recyclerie sur le territoire du SMETOM de la Vallée du Loing pourrait permettre :

- Le **détournement potentiel de 300 tonnes annuelles des flux collectés sur les déchèteries du SMETOM**, notamment des flux de TV qui sont les flux les plus coûteux en termes de traitement pour le SMETOM
- La **remise dans un circuit de distribution** d'une quantité équivalente d'objets réemployables
- Le développement d'une **activité économique d'insertion** par le travail sur le territoire



Gisements de détournement des bennes de TV Incinérable et TV non Incinérable

Gisements de détournement



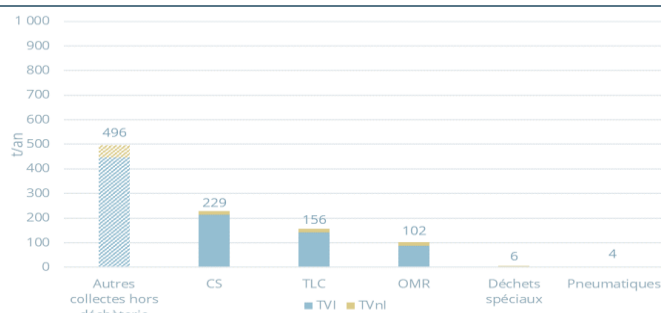
25 % du TVI et 2 % du TVnl pourraient être collectés hors des déchèteries du SMETOM

37 % du TVI et 40 % du TVnl sont concernés par d'autres collectes sur les déchèteries du SMETOM

15 % du TVI et 17 % du TVnl pourraient faire l'objet du développement de nouvelles filières de collecte

23 % du TVI et 40 % du TVnl sont des déchets résiduels, pour lesquels il n'existe actuellement pas d'autres filières de collecte

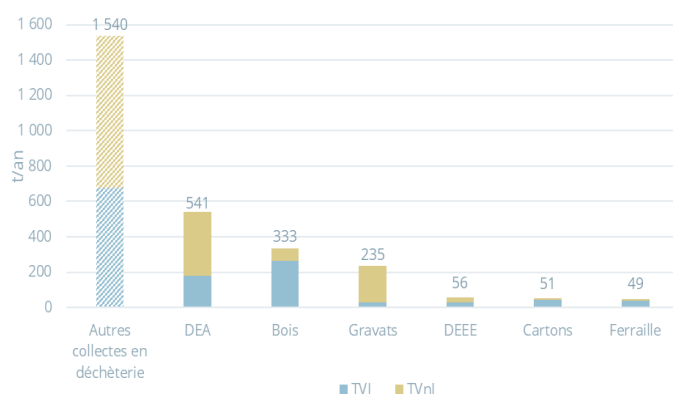
Autres collectes hors déchèterie



500 tonnes annuelles, dont :

- 230 t/an de Collecte Sélective, principalement des papiers
- 150 t/an de Textiles, Linges et Chaussures
- 100 t/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, dont 80 tonnes d'emballages concernés par l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques qui sera en place sur le SMETOM au 1^{er} semestre 2022

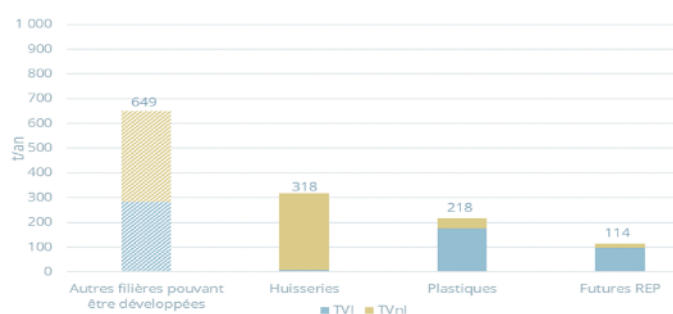
Autres collectes en déchèterie



1 500 tonnes annuelles, dont :

- 540 t/an de meubles → La benne DEA n'étant pas toujours immédiatement vidée quand elle est pleine, les meubles sont collectés en mélange avec le TV
- 330 t/an de bois. Les déchèteries de Chaintreaux et La Chapelle n'ayant pas de benne bois, celui est toléré dans le TV sur ces déchèteries
- 235 t/an de gravats
- 50 t/an de DEEE, et 20 t/an de déchets spéciaux, dangereux pour la santé et l'environnement s'ils sont traités de manière non adéquate

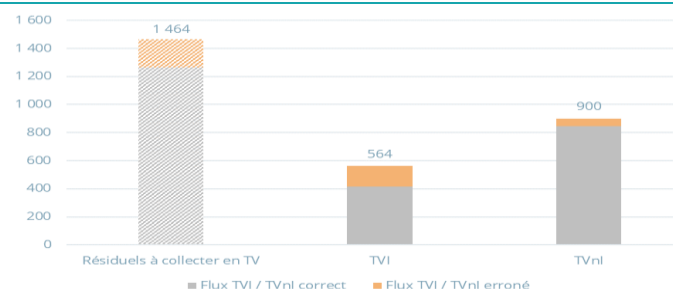
Autres filières pouvant être développées



650 tonnes annuelles, dont :

- 320 t/an d'huissieries
- 220 t/an de plastiques rigides
- 110 t/an concernés par les futures REP Jeux et jouets / Bricolage et jardinage / Articles de sport
- Gisement non quantifié de Produits et matériaux de construction du bâtiment également concernés par une future REP

Déchets résiduels



- 560 tonnes annuelles de déchets résiduels à collecter en TV Incinérable
- 900 tonnes annuelles de déchets résiduels à collecter en TV non Incinérable

65 % du TV Incinérable, soit 1 200 tonnes annuelles, et 45 % du TV non Incinérable, soit 950 tonnes annuelles, pourraient être collectés via d'autres filières de collecte existantes sur le territoire (en déchèterie ou en dehors de celles-ci) et bénéficier de filières de valorisation matière ou énergétique adaptées.

L'application plus stricte des consignes de collecte permettrait au SMETOM de réaliser des économies importantes sur les coûts de traitement des flux non valorisables (TV incinérable et non incinérable).

La prise en compte des résultats de ces caractérisations dans le dimensionnement et la gestion de la future déchèterie planifiée sur le SMETOM devrait permettre d'atteindre des performances de collecte et de traitement accrues.

Composition moyenne et gisements de détournement du TV du SMETOM de la Vallée du Loing

